



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
6 novembre 2013
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 12^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 22 octobre 2013, à 15 heures

Président : M. Motanyane (Vice-Président) (Lesotho)

Puis : M. Motanyane (Président) (El Salvador)

Sommaire

Point 50 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations
pacifiques de l'espace

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-52610X (F)



Merçi de recycler



En l'absence de M. García González (El Salvador), le Vice-Président, M. Motanyane (Lesotho), assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 50 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (A/68/20; A/C.4/68/L.2 et L.3)

1. **M. Horikawa** (Japon), parlant en qualité de Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) et présentant le rapport du Comité sur sa cinquante-sixième séance (A/68/20), déclare que juin 2013 marque le cinquantième anniversaire du premier vol spatial réalisé par une femme, la cosmonaute Valentina Terechkova. Le COPUOS a commémoré l'événement dans le cadre d'une table-ronde sur la contribution des femmes aux progrès touchant les activités spatiales communes et sur le rôle plus large qui est le leur en matière de développement scientifique et socioéconomique.

2. Les sciences et les techniques spatiales et leurs applications ont donné des outils indispensables à des solutions à long terme viables en matière de développement durable. Dans le contexte d'une sensibilisation croissante à la question des changements climatiques, il est essentiel de surveiller la situation afin de concevoir des mesures d'atténuation et d'adaptation. En 2011, le COPUOS a présenté à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20) un rapport sur l'exploitation des données géospatiales de source spatiale pour soutenir des politiques de développement durable (A/AC.105/993).

3. Le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies contribue au travail du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable constitué en vertu de la décision 67/555 de l'Assemblée générale. De plus, le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a, en mars 2013, été l'hôte de la trente-troisième séance de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, au cours de laquelle un rapport détaillé sur l'application des techniques spatiales au développement agricole et à la sécurité alimentaire a été adopté (A/AC.105/1042).

4. Les progrès touchant la recherche et le développement dans le domaine des sciences et des techniques spatiales sont des préalables fondamentaux pour ce qui est de toute application destinée à profiter à

l'humanité sur Terre. Le COPUOS et son Sous-Comité scientifique et technique ont fait des progrès importants pour ce qui est d'atteindre les buts de la Conférence Rio+20 et du programme de développement pour l'après-2015. Le rôle de mécanismes tels que la Conférence des dirigeants africains sur les sciences et les techniques spatiales applicables au développement durable et de ses homologues de la région Asie-Pacifique et des Amériques a accentué les partenariats entre les utilisateurs et les fournisseurs de services d'origine spatiale.

5. Le COPUOS devrait continuer à évaluer son rôle étant donné le nombre croissant des pays et des acteurs qui prennent part à des activités spatiales, en particulier en ce qui concerne la collaboration entre les nations spatiales et non spatiales en vue du développement mondial. Les trois grands piliers du travail du Comité ont pour but de renforcer son rôle de plate-forme mondiale de coopération dans le domaine des sciences et des techniques spatiales, de promouvoir un plus grand dialogue entre le Comité et les mécanismes de coordination régionale et interrégionale dans les activités spatiales applicables au développement durable et de stimuler des progrès additionnels touchant les sciences et les techniques spatiales pour le bien de toute l'humanité.

6. Il serait, à l'intérieur de ce cadre, possible de mener des études additionnelles afin de déterminer comment des efforts de coopération, par exemple la Station spatiale internationale, pourraient permettre d'atteindre des objectifs de développement. Il devrait de même y avoir d'autres discussions sur l'exploitation des petits satellites et des nanosatellites et notamment sur le cadre juridique régissant l'espace.

7. Il faut également noter le travail du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique, qui démontre l'importance de la viabilité à long terme des activités spatiales et aide à mieux comprendre les cadres et les mécanismes réglementaires pertinents. Il faut louer les efforts communs que font les sous-comités pour promouvoir l'application, au niveau national, des lignes directrices du COPUOS relatives à la réduction des débris spatiaux de même que le travail fait concernant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace. De plus, le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, qui est rattaché au Sous-Comité scientifique et technique, fait un travail vital concernant une utilisation viable de l'espace qui soutient le développement durable sur

Terre et est pour les acteurs du domaine spatial la source de directives très utiles.

8. En 2013, le COPUOS a fait siennes les recommandations, concernant la réaction de la communauté internationale à la menace d'un impact par objet géocroiseur, qui sont le résultat du travail fait par le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs du Sous-Comité scientifique et technique et par l'équipe correspondante en vertu du programme de travail pluriannuel qui découle de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'occasion de la Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III). Dans la même veine, le Comité a formulé des recommandations, sur des sujets tels que l'autorisation des activités spatiales nationales, la délivrance des permis nécessaires et la supervision des activités, dont les États vont tenir compte s'ils le veulent bien.

9. Le Bureau des affaires spatiales a joué un rôle significatif à titre de secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et des progrès ont été accomplis pour ce qui est de la mise en œuvre du plan de travail du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER). Il faut également noter les centres régionaux d'enseignement des sciences et des techniques spatiales, qui ont mis sur pied des infrastructures de formation avancée en sciences et en techniques spatiales. Le réseau de bureaux d'appui régionaux d'UN-SPIDER s'occupe des efforts régionaux de coordination dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

10. D'autres événements récents qu'il convient de souligner incluent le Congrès astronautique international, tenu à Beijing en septembre, la Semaine mondiale de l'espace et, plus tôt au cours de l'année, la Journée internationale du vol spatial habité.

11. *M. García González (El Salvador) assume la présidence.*

12. **M. Sinhaseni** (Thaïlande), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), a félicité le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies et le COPUOS pour leurs efforts inlassables visant à accentuer le dialogue international et l'échange d'information sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace.

13. L'année 2013 marque le cinquantième anniversaire du premier vol spatial réalisé par une femme, Valentina Terechkova. Il espère qu'un jalon si important, conjugué à l'esprit de pionnier et à la vision de femmes de cette trempe, va en inspirer d'autres à continuer à repousser les limites de ce qui est possible dans les techniques spatiales et de leur application pour le bien de l'humanité.

14. Les techniques spatiales et leurs applications de même que les données d'origine spatiale offrent de grandes possibilités pour ce qui est de contribuer au développement durable. L'ASEAN a à cet égard hâte de prendre activement part au débat sur le développement durable dans les écosystèmes marins et côtiers à l'occasion de la séance de 2014 du COPUOS. L'Association encourage le COPUOS et d'autres parties prenantes à poursuivre leurs consultations sur la manière dont les techniques spatiales et les données pourraient être liées au programme de développement pour l'après-2015.

15. Il existe toujours entre les pays développés et les pays en développement un grand écart concernant les techniques spatiales. Les pays développés et les organisations internationales devraient accroître l'aide qu'ils donnent aux pays en développement à cet égard et accroître la sensibilisation concernant les avantages des techniques spatiales et l'importance d'un cadre juridique international applicable aux activités spatiales, conformément à la Charte des Nations Unies et aux traités pertinents.

16. L'utilisation de données d'origine spatiale, en particulier en ce qui concerne les systèmes d'alerte avancée et les opérations de recherche et sauvetage, a aidé à sauver d'innombrables vies. L'ASEAN est très heureuse du travail d'UN-SPIDER, dont la couverture géographique devrait être élargie, surtout dans la région Asie-Pacifique sujette à des catastrophes.

17. Dans ce contexte, le Sous-Comité des techniques spatiales et de leurs applications de l'ASEAN s'est concentré sur un système d'alerte avancée efficace soutenu par la constellation virtuelle de satellites d'observation de la Terre de l'ASEAN. L'accord sur les bureaux d'appui régionaux d'UN-SPIDER conclu entre le Bureau des affaires spatiales et l'Institut national de l'aéronautique et de l'espace de l'Indonésie est précisément le genre de coopération qui devrait être encouragé afin d'élaborer des programmes de formation portant sur l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes.

18. L'ASEAN a été en 2012 et en 2013 l'hôte de plusieurs conférences internationales pertinentes, dont le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales et la Conférence internationale sur l'application intégrée des techniques spatiales aux changements climatiques. Elle réitère sa préoccupation concernant la question des débris spatiaux, qui représentent pour les satellites de communication un risque important. Il convient donc d'encourager une mise en œuvre volontaire des lignes directrices du COPUOS relatives à la réduction des débris spatiaux.

19. Parlant en qualité de représentant de la Thaïlande, il ajoute que, en tant que membre actif du COPUOS depuis 2004, celle-ci a organisé un certain nombre de modules de formation, de séminaires, d'ateliers et de conférences pour promouvoir la connaissance des techniques spatiales et de leurs applications dans les entités du secteur public et du secteur privé et dans les établissements universitaires. Elle a, de concert avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), organisé en décembre 2012 la Réunion intergouvernementale sur le plan d'action de la région Asie-Pacifique concernant les applications des techniques spatiales et du système d'information géographique pour la réduction des risques de catastrophe et le développement durable. La Thaïlande diffuse par satellite des programmes d'enseignement à plus de 3 000 écoles et va bientôt lancer un nouveau satellite de télécommunications appelé Thaicom 6.

20. Il réitère la position de l'ASEAN selon laquelle les activités reliées à l'exploration de l'espace devraient respecter les principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, d'un accès égal et non discriminatoire et de conditions égales pour tous les États.

21. **M. Toro-Carnevali** (République bolivarienne du Venezuela), parlant au nom des États parties et des États associés du Marché commun du Sud (MERCOSUR), déclare que le MERCOSUR juge importants la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace et le travail du COPUOS. Il réitère l'engagement du MERCOSUR envers les principes inscrits dans les cinq traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique, y compris l'utilisation et la libre exploration de l'espace par tous les États pour le bien de l'humanité. Il est toutefois nécessaire de mettre ces instruments à jour et de les renforcer afin de donner un nouvel élan aux règles régissant les activités dans l'espace extra-atmosphérique, d'intensifier la coopération

internationale et de mettre les techniques spatiales à la disposition de tous.

22. Les droits sociaux et économiques et le bien-être des gens, qui dépendent de plus en plus de données provenant des utilisations pacifiques de l'espace, peuvent être garantis seulement par la gestion démocratique de l'espace. La coopération régionale et interrégionale est essentielle pour promouvoir les sciences et les techniques spatiales et leurs applications, compte tenu, en particulier, des besoins des pays en développement, et ainsi atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs du document final de Rio+20.

23. Pour le MERCOSUR, la plus grande menace pour le développement durable à long terme des activités spatiales, c'est la perspective d'une course aux armements, que des mesures de transparence et des mesures de confiance pourraient permettre d'éviter. Dans le cadre des Nations Unies, le multilatéralisme est la garantie que l'exploration et l'utilisation de l'espace se font pour le bien et dans l'intérêt de tous les États, peu importe leur niveau de développement économique et scientifique.

24. Il est important de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé uniquement à des fins pacifiques, conformément aux principes figurant aux articles III et IV du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes. Dans ce contexte, la Conférence du désarmement devrait reprendre son travail afin de négocier un traité interdisant toute course aux armements dans l'espace.

25. Il salue le rapport sur la cinquante-sixième séance du COPUOS (A/68/20), qui confirme le rôle fondamental de ce Comité pour ce qui est de garantir que l'espace est utilisé à des fins pacifiques. Le MERCOSUR partage l'opinion du COPUOS selon laquelle une coopération et une coordination internationales, régionales et interrégionales sont dans le domaine des activités spatiales essentielles pour renforcer les utilisations pacifiques de l'espace et aider les États à mettre leurs capacités spatiales en valeur. Il convient à cet égard de noter l'accord d'octobre 2012 conclu entre le Bureau des affaires spatiales et la Commission nationale des activités spatiales de la République argentine afin d'établir pour l'Amérique latine un nouveau bureau d'UN-SPIDER qui va se concentrer sur les domaines de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence.

26. Il est important de reconnaître le rôle des centres d'enseignement des sciences et des techniques spatiales dans les pays en développement, par exemple les bureaux du Centre régional de formation aux sciences et aux techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes établis au Brésil et au Mexique.

27. **M. Babajide** (Observateur pour l'Union européenne), parlant aussi au nom des pays candidats que sont le Monténégro, la Serbie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie, des pays du processus de stabilisation et d'association que sont l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine et, en outre, de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, déclare que les activités et les techniques spatiales sont un moteur de la croissance économique et de l'innovation pour le bien de tous, ce qui aide à relever les grands défis que sont par exemple les changements climatiques et la rareté des ressources et à stimuler la compétitivité industrielle, ce qui contribue à la création d'emplois et au développement socioéconomique.

28. Les principales priorités de la politique spatiale européenne sont les deux programmes mondiaux vedettes de navigation et d'observation de la Terre, Galileo et Copernicus. En octobre 2012, deux autres satellites fonctionnels ont été lancés de Kourou, en Guyane française, ce qui est un jalon important de la construction du système Galileo. Le service initial de navigation par satellite va être offert à compter de 2014 et, en 2025, la constellation complète de 30 satellites va être en orbite. On estime que quelque 6 à 7 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union européenne repose sur des services assurés par des systèmes mondiaux de navigation par satellite; à cet égard, Galileo va offrir de nouvelles possibilités d'affaires dans un large éventail d'applications dans un grand nombre de secteurs économiques. Ces dernières années, le développement des marchés a été un centre d'intérêt majeur de l'Agence du Système mondial de navigation par satellites (GNSS) européen (GSA), qui va être responsable de l'exploitation du système Galileo.

29. Le programme Copernicus d'observation de la Terre de l'Union européenne repose sur des partenariats avec des parties prenantes pertinentes telles que l'Agence spatiale européenne (ESA). Le programme garantit un flux d'information continu sur des questions environnementales mondiales et les services relatifs à la sécurité et il pourrait beaucoup aider à atteindre des buts importants des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne la contribution des

activités et des techniques spatiales au développement durable. Copernicus est déjà partiellement opérationnel et des services additionnels vont devenir disponibles en 2014, quand sera lancé le premier satellite destiné spécifiquement à l'observation, à savoir le satellite Sentinel 1-A. Copernicus coopère avec des entités des Nations Unies telles que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme alimentaire mondial et est la contribution de l'Europe à la constitution du Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) constitué au sein du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO).

30. L'Union européenne soutient aussi des recherches sur la réduction et l'évitement des débris spatiaux et les impacts possibles des interactions entre le Soleil et la Terre, appelées météorologie spatiale. Le milieu spatial est fragile et des mesures urgentes sont nécessaires pour mettre fin à l'augmentation du nombre des débris spatiaux. Beaucoup de pays se sont, en vue d'accroître la sûreté et la sécurité, engagés à élaborer et à mettre en œuvre des mesures de transparence et de confiance, notamment en élaborant un code de conduite international relatif aux activités spatiales.

31. Le COPUOS a, au cours des dernières décennies, établi un fondement juridique ferme pour tous les genres d'activités spatiales. Le fruit des travaux du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales est un point récent à noter. Concernant la cinquante-cinquième séance du Sous-Comité scientifique et technique, le rapport final de l'Équipe sur les objets géocroiseurs renferme des recommandations concernant la réaction de la communauté internationale à la menace d'un impact par des géocroiseurs, en particulier le projet de recherche relatif au bouclier NEOSShield. Dans la même veine, le rapport du Groupe de travail du Sous-Comité juridique sur la législation nationale en matière d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique présente une excellente analyse de l'état actuel et de l'élaboration de cadres législatifs et réglementaires nationaux sur l'espace. L'Union européenne salue la décision du Sous-Comité juridique de soumettre les recommandations de ce Groupe de travail, sous la forme d'un projet de résolution distinct, à l'étude de l'Assemblée générale. En général, l'amélioration et la rationalisation de l'organisation et des méthodes de travail du COPUOS sont des éléments clés pour ce qui est des progrès importants faits afin de renforcer son programme.

32. **M. Alday González** (Mexique) réitère que l'espace devrait rester ouvert à tous les États et que son

exploration et son utilisation devraient toujours être pacifiques, conformément aux principes du Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Le Mexique prie instamment tous les pays d'appliquer les mesures adoptées par le COPUOS pour réduire les débris spatiaux, qui proviennent tant de corps célestes que de dispositifs artificiels et qui menacent la viabilité des activités spatiales à court terme.

33. Le Mexique a, en qualité de Président pro tempore du Secrétariat de la Conférence de l'espace pour les Amériques, organisé plus tôt au cours de l'année deux réunions, soit une sur l'utilisation de l'espace pour la sécurité humaine et environnementale dans les Amériques et l'autre sur l'accroissement de la confiance dans l'espace : promouvoir des activités spatiales sûres et viables pour les Amériques au moyen de normes de conduite. De plus, comme il est conscient de l'importance des infrastructures spatiales, le Mexique a inclus dans son Plan national de développement la mise au point de systèmes mondiaux de navigation par satellite, d'un système d'alerte avancée en cas de catastrophe naturelle et de services à large bande afin de réduire le fossé numérique à l'intérieur du pays.

34. Un atelier des chefs des agences et des commissions spatiales d'Amérique latine et des Caraïbes ayant pour but d'étudier des sujets d'intérêt tels que les changements climatiques et la gestion des catastrophes va avoir lieu en octobre 2013 afin de promouvoir la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace et le renforcement du droit de l'espace. L'atelier va aider à combler le fossé entre les pays qui sont actifs dans l'espace et les nouvelles nations spatiales. Le Mexique va de même continuer à promouvoir le développement international et la coopération internationale par l'entremise du Centre régional de formation aux sciences et aux techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

35. La participation collective est une condition préalable de la coopération internationale. Le Mexique prie donc instamment tous les États Membres de partager l'information sur la gestion des catastrophes et d'appliquer les résolutions adoptées visant à empêcher une course aux armements dans l'espace, d'appliquer des mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales et d'assurer la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace. Les États Membres devraient tous, de plus, adhérer aux traités sur l'espace extra-atmosphérique et ainsi renforcer le droit international de l'espace.

36. **M. Sharoni** (Israël) déclare que le nombre des pays qui comptent pour leur bien-être économique, leur développement et leur sécurité nationale sur des programmes spatiaux et des applications spatiales augmente de façon constante. À cet égard, l'idéal, pour progresser, consiste à conclure des ententes de coopération, car la coopération internationale permet de mieux comprendre les nuances culturelles et accroît la tolérance. Le programme spatial civil national d'Israël a à cette fin été adopté principalement en vue d'utiliser l'espace pour protéger la vie sur Terre. L'Agence spatiale israélienne a signé des accords de coopération avec d'autres agences spatiales de divers pays et continue à étendre ses liens avec des partenaires internationaux.

37. En décembre 2012, le Gouvernement d'Israël a adopté le premier de cinq crédits budgétaires afin de mettre en œuvre sa décision de 2010 de promouvoir le programme spatial civil national. De plus, en janvier 2013, les délégations de 14 agences spatiales nationales ont assisté à la huitième Conférence annuelle internationale Ilan Ramon sur l'espace et ont discuté de sujets tels que l'exploration future de l'espace, la coopération internationale et l'industrie spatiale. Chaque année, la Fédération internationale d'astronautique est, de concert avec l'Académie internationale d'astronautique et l'Institut international de droit spatial, l'hôte du Congrès astronautique international, qui, en 2015, va avoir lieu à Jérusalem.

38. Les deux dernières décennies ont vu une intensification spectaculaire des activités spatiales. Les ressources spatiales offrent un large éventail de services civils, commerciaux et militaires essentiels. Israël a constitué un Comité interministériel pour rédiger de concert avec l'Union européenne le code de conduite international proposé sur les activités spatiales. Il a aussi donné un modèle de son satellite d'observation de la Terre OpSat 2000 à l'exposition permanente du Bureau des affaires spatiales à Vienne. Le satellite est destiné à des fins civiles dans les domaines de l'agriculture, de l'analyse des infrastructures et de la gestion des catastrophes naturelles.

39. Le programme spatial civil national cherche, avec le concours du secteur public et du secteur privé, à faire d'Israël, grâce à la coopération internationale, une des cinq principales nations spatiales. Israël travaille déjà en étroite collaboration avec ses partenaires aux États-Unis d'Amérique et en Europe dans des domaines tels que l'observation de la Terre et la cartographie des sols. Israël invite dans cet esprit

d'autres pays à coopérer avec lui afin de concrétiser le plein potentiel des utilisations pacifiques de l'espace.

40. **M. El Shamek** (Libye) déclare que les utilisations pacifiques de l'espace sont devenues une question cruciale des points de vue du développement durable et de l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement, car elles touchent la sécurité alimentaire, la gestion des ressources et la prévention des catastrophes naturelles, des changements climatiques et de la désertification. Il convient pour le bien de tous les États d'étendre la coopération internationale, peu importe leur niveau de développement économique et scientifique. Le rôle du Bureau des affaires spatiales des Nations Unies est à cet égard vital, tout comme l'est le travail fait par les organisations internationales et non gouvernementales pour renforcer l'échange d'information entre les États qui sont actifs dans l'espace et ceux qui cherchent à acquérir ce genre d'expérience.

41. Le COPUOS joue un rôle important en établissant des critères concernant les activités spatiales et en posant les fondements juridiques qui s'appliquent dans ce domaine. Il convient d'élaborer le droit international de l'espace afin d'obtenir une sécurité à long terme, entre autres grâce à un code de conduite relatif aux activités spatiales. Le respect de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale est essentiel pour accroître la coopération internationale. Il convient de plus de prendre les mesures nécessaires que le Comité de coordination inter-agences sur les débris spatiaux a adoptées pour réduire les effets des débris spatiaux, qui constituent une menace pour la Terre.

42. Il faut, concernant la coopération internationale en vue du renforcement des capacités nationales, étendre le programme de formation du Bureau des affaires spatiales, échanger l'information et l'expérience et accroître le soutien que les organismes internationaux et les pays développés assurent aux pays en développement par l'entremise de centres régionaux d'enseignement des sciences spatiales.

43. La Libye partage l'inquiétude d'autres délégations concernant les risques associés à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, en particulier dans le cas des satellites en orbite géostationnaire et en orbite basse terrestre. Comme la question touche tous les êtres humains, la coopération de tous les États est importante pour faire face au problème des collisions de ce genre d'objet et il convient d'adopter des normes internationales

contraignantes afin de protéger la vie et de maintenir la paix et la sécurité dans l'espace.

44. Le renforcement de la coopération internationale pour permettre à tous les États d'utiliser l'espace est important afin de réduire le risque de catastrophes naturelles et de gérer les situations d'urgence. Le rôle que jouent UN-SPIDER et ses bureaux d'appui régionaux est d'une importance particulière. Il convient de mettre sur pied un système d'alerte avancée efficace, car il incombe à tous les États d'aider les victimes de catastrophes. Il souligne la réunion des bureaux d'appui régionaux d'UN-SPIDER sur la réalisation du programme d'activités prévu de 2013-2014 et les contributions volontaires qui ont été apportées à ces activités.

45. L'orbite géostationnaire étant une ressource limitée, son utilisation devrait être rationalisée et mise à la disposition de tous les États, peu importe leurs capacités techniques actuelles. La Libye espère pouvoir profiter davantage des techniques spatiales à des fins de développement durable et pour accroître ses capacités nationales à cet égard. Elle a déjà exprimé la nécessité d'un respect total des buts et des principes de l'Organisation à l'occasion des réunions du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique.

46. **M. Ashri Muda** (Malaisie) déclare que le programme spatial de son pays a fait d'importants progrès, car le lancement de son troisième satellite d'observation de la Terre, RazakSAT-2, est prévu en 2016 et celui-ci va permettre l'acquisition d'images de meilleure qualité que celles des satellites lancés antérieurement.

47. La Malaisie a, des points de vue du développement de ses infrastructures spatiales, terminé les travaux relatifs à une installation d'assemblage, d'intégration et d'essai qui va bientôt être prête à commencer à soumettre des satellites à des essais. La Malaisie a aussi contribué de façon constante aux communautés spatiales locales et régionales en étant l'hôte du Symposium international et de l'exposition sur la géoinformation 2013, du Forum asiatique sur l'information géospatiale et du Colloque sur les petits satellites.

48. La Malaisie a aussi pris part à des initiatives internationales et a été active en matière de collaboration scientifique afin d'accroître davantage ses capacités dans le domaine de l'exploration de l'espace. Les initiatives en question incluent l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale et le

Septième Programme-cadre de l'Union européenne applicable aux activités de recherche, de développement technique et de démonstration, en vertu duquel l'agence spatiale de la Malaisie collabore au projet Growing NAVIS sur l'utilisation du Système mondial de navigation par satellites. La Malaisie travaille de plus avec l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale concernant différentes initiatives, dont le projet Sentinel Asia de gestion des catastrophes grâce à la télédétection, un concours annuel d'expériences de vol parabolique opposant des universités asiatiques et des projets dans lesquels des semences et des échantillons de protéines ont été envoyés à la Station spatiale internationale.

49. La Malaisie est déterminée à accroître la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace afin de relever une gamme de défis sociaux et économiques, notamment l'élimination de la pauvreté, la protection de l'environnement et la gestion des catastrophes.

50. **M. Munir** (Pakistan) déclare que le COPUOS et ses deux sous-comités sont au cœur des efforts faits pour accroître la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, surtout pour ce qui est de maximiser les avantages des capacités spatiales dans les domaines de l'environnement, de la santé et de l'atténuation des effets des catastrophes.

51. Le Gouvernement du Pakistan a élaboré une stratégie, appelée « Space Vision 2040 », pour une application efficace des techniques spatiales au développement durable. La stratégie a été pertinente au lendemain du séisme qui a frappé la Province du Baloutchistan en septembre 2013, car le Pakistan a aussitôt demandé des images satellitaires de la zone touchée. Le Pakistan élabore, avec la collaboration d'autres pays, un programme d'enseignement et de sensibilisation relatif à l'espace et son agence spatiale nationale a récemment terminé l'élaboration d'un système de gestion de l'information environnementale destiné à fournir des données de référence sur différentes variables environnementales et climatiques.

52. Dans la même veine, la technologie des satellites est utilisée dans le cadre de différents projets touchant l'agriculture, la surveillance et la cartographie, en coopération avec les autorités locales et des organismes internationaux de développement tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le satellite de communication du Pakistan, lancé en août 2011, respecte les exigences des industries nationales de télécommunication et de radiotélédiffusion et facilite le développement

socioéconomique. Le Pakistan collabore avec des organisations internationales à la conception de systèmes de prévision et d'alerte avancée relativement aux catastrophes naturelles.

53. La pollution attribuable aux débris spatiaux est une menace constante pour la viabilité à long terme des activités spatiales. Il est donc important de continuer à améliorer les lignes directrices du COPUOS relatives à la réduction des débris spatiaux en vue d'élaborer des règles juridiquement contraignantes et de mettre l'information relative à la recherche, aux pratiques optimales, aux techniques et à l'alerte avancée à la disposition de toutes les parties prenantes.

54. Le Pakistan est partie aux cinq traités fondamentaux des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique. Il croit qu'il faut encore accentuer les activités de formation et de renforcement des capacités à l'intention des pays en développement pour que les nouvelles nations spatiales puissent profiter de manière équitable des avantages des utilisations pacifiques de l'espace. Les activités de ce genre devraient être fondées sur le droit international et sur les principes et les directives des Nations Unies. Il faut élaborer des instruments réglementaires pour que l'ensemble de l'humanité partage les avantages des activités et des techniques spatiales. Le Pakistan est opposé à la militarisation de l'espace.

55. **M. Panin** (Fédération de Russie) est fier de la célébration, en juin 2013, du cinquantième anniversaire du premier vol spatial réalisé par une femme, Valentina Terechkova, qui était Russe. La Fédération de Russie appuie le travail du COPUOS à titre de forum principal de la coopération internationale sur l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

56. Le consensus auquel sont parvenus le Sous-Comité juridique du COPUOS et le Comité plénier sur un ensemble de recommandations concernant la législation dans ce domaine va être très utile non seulement pour les États qui commencent tout juste à réaliser des activités spatiales mais aussi pour les participants actuels. Les résultats provisoires du travail du Sous-Comité scientifique et technique sur l'ébauche des lignes directrices proposées sur la viabilité à long terme des activités spatiales constituent aussi un pas en avant. Même si, globalement, les questions que sont des activités spatiales sans danger et la sécurité dans l'espace sont complexes et, de fait, délicates, il faut trouver des solutions, processus qui va nécessiter du temps et qui dépend de la volonté politique des États. La Fédération de Russie croit que des lignes directrices

de ce genre devraient avoir sur le plan politique du poids et qu'elles devraient donner une base judicieuse au niveau national et au niveau international pour des actions constructives en vue d'accroître la sécurité et d'ainsi garantir la viabilité à long terme des activités spatiales.

57. Étant donné l'importance de l'examen des pratiques optimales nationales fait par le Sous-Comité scientifique et technique concernant la viabilité à long terme des activités spatiales, la suite des travaux devrait se concentrer sur la conclusion d'une entente sur les aspects clés de l'étude des questions touchant la protection et la sécurité du milieu spatial. Accorder l'attention qui convient à ces questions dans le régime réglementaire pourrait donner un plan d'intervention international visant les risques et les menaces auxquels les activités spatiales sont exposées.

58. La Fédération de Russie a proposé que des efforts internationaux substantiels soient faits à l'égard du point prioritaire de l'ordre du jour du COPUOS concernant les moyens à prendre pour que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques. Son initiative audacieuse propose que l'on étudie collectivement, dans le contexte de l'espace, le fondement juridique d'un exercice hypothétique du droit de légitime défense que prévoit la Charte des Nations Unies et les modalités pertinentes. Bien qu'il soit possible que certaines parties n'aient pas pu évaluer la proposition en fonction de ses mérites ou qu'elles aient jugé qu'elle contredit la nécessité de faire en sorte que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, c'est l'inverse qu'elle vise : conclure une entente sur une interprétation claire et commune des principes fondamentaux de la Charte tels que la légitime défense et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force de même que les principes et les normes du droit international de l'espace. Il existe dans ce domaine des lacunes réglementaires évidentes qu'il faut combler collectivement. Autrement, des interprétations divergentes des principes en question risquent d'accroître la menace en cas d'incident ou de conflit d'intérêt dans l'espace.

59. La proposition russe pourrait faire l'objet de discussions objectives à l'occasion de la séance de 2014 du COPUOS. Essentiellement, cette proposition préconise une base plus rationnelle et plus solide pour organiser des activités spatiales. Les nouvelles exigences et les nouvelles occasions qui vont à l'avenir se manifester dans ce domaine pourraient être reflétées dans des lignes directrices particulières à ce sujet.

La séance est levée à 17 heures.